

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU

SYNDICAT MIXTE DE LA DORDOGNE MOYENNE ET DE LA CERE AVAL

N° 20251210-02

DEPARTEMENT DU LOT

Nombre de membres :

- en exercice = 24
- présents = 14
- votants = 14

L'an deux mille vingt-cinq, le 10 décembre, se sont réunis à Saint-Céré, les délégués du comité syndical, dûment convoqués.

Secrétaire de séance : Jean-Pierre GUYOT

Date de la convocation : 27 novembre 2025

Présents : 14

AYROLES Francis, CLAVEL Laurent (suppléant de BES Didier), CESANO Lionel, COURNET Jean-Paul, DA FONSECA Thierry, DELMAS Jean-Pierre, GUYOT Jean-Pierre, LAVERGNE-AZARD Loïc, LEROUX Michel, NAYRAC Jean-Luc, PELLAT Paul (suppléant de DELMAS Jean-Pierre), RANOUIL Philippe, TEULIERE Jean-Michel, THEBAUD Michel.

Absents excusés ayant donné pouvoir : 1

PEIRANI Patrick à NAYRAC Jean-Luc

Absents dont excusés : 11

BERTHOUMIEU Marie, BES Didier, BOUCHEZ Murielle, CANCHES Michel, DELANDE Claire, FOUCHE Jean-Claude, LUDIER Stéphane, MADELRIEUX Christian, MEILHAC Sébastien, PEYRICAL René, ROUSSIES Stéphanie

OBJET : APPROBATION PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 08.10.2025

VU le code général des collectivités territoriales ;

Il s'agit d'approuver le procès-verbal de la réunion du comité syndical du 08 octobre 2025 communiqué à tous les membres.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du comité syndical du 08.10.2025.

Publié et notifié le

Acte rendu exécutoire

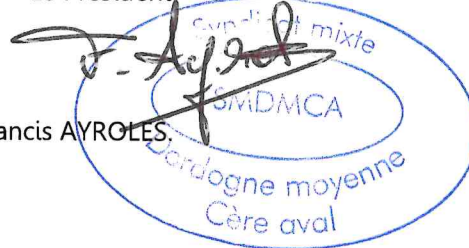
Le secrétaire de séance,

Pour copie certifiée conforme.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

Le Président

Francis AYROLES



La présente délibération est susceptible d'un recours devant la juridiction administrative, devant le Tribunal Administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.